



Soumis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle n°

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du

Le Syndic : Le Secrétaire :

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le

Le Conseiller d'Etat, Directeur :

CE valentin et charand SA architectes - urbanistes FSU
N° de Bâti 28 CP 1528 1002 Lussemb. tél. 021 310 01 40 info@ceval.ch
Lussemb. le 4 mai 2021
14038 TC FS ON Marly14038_MAP_PNA_AprouvéFinViz_pnaet_sjgplan_PNA14038_PNA_V4_SPT.apr

LÉGENDE

ZONE D'AFFECTATION

- zone de village A (ZV-A)
- zone de village B (ZV-B)
- zone urbaine (URB)
- zone résidentielle à moyenne densité (RMD)
- zone résidentielle à faible densité (RFD)
- zone mixte 1 (MIX 1)
- zone mixte 2 (MIX 2)
- zone d'intérêt général 1 (ZIG 1)
- zone d'intérêt général 2 (ZIG 2)
- zone d'activités 1 (ACT 1)
- zone d'activités 2 (ACT 2)
- zone libre (ZL)
- zone d'extraction des matériaux
- zone spéciale
1 - stand de tir (RF 208 et 2073)
2 - STEP (RF1263)
3 - station de traitement des eaux potables (RF 1242)
4 - usine électrique (RF 2044)

ZONE AGRICOLE

- zone agricole
- AUTRE ZONE
aire forestière (F) - à titre indicatif
plan d'eau, cours d'eau

ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS

PERIMETRES SUPERPOSÉS

- plan d'aménagement cadre obligatoire :
PAD Cadre "Boulevard urbain"
- plan d'aménagement obligatoire :
I - PAD "Falaises"
II - PAD "Article 1161 RF II"
III - PAD "Pré de la Croix II"
IV - PAD "Route de Fribourg"
V - PAD "Moray II"
VI - PAD "Pré aux moines"
- prescriptions particulières :
a - Messidor
b - Ch. St-Martin
c - Bel-Air
d - Pré de la Croix
e - Colline
f - MIC
g / h / i / j - Ancienne Papeterie (AP)
k - Eglise de St-Pierre et Paul
l - Cité-Marly
m - Les Sources
n - Le Vainé (RF 133)
o - Répettes
p / q / r / s / t - Route de Fribourg

plan d'aménagement approuvé :

- 1 - PAD "Les Essinges-Est"
- 2 - PAD "Ancienne Papeterie"

ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS (suite)

- périètre de protection - patrimoine naturel
périètre de protection de la nature (zone alluviale, marais, prairie sèche, petit plan d'eau)
périètre de protection du Lac de Pérolles
périètre de protection rives de La Gérine
périètre de protection - patrimoine bâti
périètre de site construit à protéger
périètre archéologique
périètre de protection archéologique
- SECTEURS SUPERPOSÉS
secteur de dangers naturels
secteur de danger élevé
secteur de danger faible
secteur de danger indicatif
secteur de danger moyen
secteur de danger résiduel
- espace réservé aux eaux
espace nécessaire par tronçon
couloir inconstructible (4m depuis l'axe)

ÉLÉMENTS PROTÉGÉS SUPERPOSÉS


- arbre isolé
- nature à protéger
haie
verger
prairie et pâturage secs
petit plan d'eau
marais
- chemins IVS
catégorie 1 : tracé historique d'importance nationale avec beaucoup de substance
catégorie 2 : tracé historique d'importance nationale avec substance
- bâtiments protégés (RBCI)
catégorie 1
catégorie 2
catégorie 3

AUTRES ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS

- bâtiment non soumis à l'indice

INFORMATIONS INDICATIVES

- bâtiment non cadastré (projeté et construit)
- zone "S" de protection des eaux légalisée
- lignes de tir 25/30 m et 300 m
- sites pollués
site de stockage définitif
aire d'exploitation (sans stand ou place de tir)
stand ou place de tir
lieu d'accident
- cours d'eau
cours d'eau à ciel ouvert
cours d'eau sous tuyau (tracé approximatif)



Projet